



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mercredi 05 juillet 2017

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017 A CLARAFOND-ARCINE

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de délégués votants : 16
Date de convocation : 21 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Clarafond-Arcine, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., ROZE S., CLAEYS S., SOGNO-LINA E., PINGET O., BORDON J., MEYNET G., FOL Y., DELVA C., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., MERY L., DOMERGUE F., RINALDI S., DUCRUET J.-L., AVANTHAY M.,
Excusés : HONCZARUK G., ROTH J.-L., REINHARDT C., ROSAY E., MORIN N., BRIQUE J.-R., FUHRMANN P., MAGNIN A., FEIREISEN J., BARBIER C., LAGET L.,
Invités : LAGRIFFOUL J.-M., PREVOST C., PATRY S., TORNIER V.

M. CHAUMONTET D. a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) et remercie la commune de Clarafond-Arcine pour son accueil au sein de la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 10/05/17,
- Engagement des dernières phases de travaux des mesures 62, 62bis et 69 du contrat corridors biologiques « Champagne Genevois »,
- Modèle de Convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage d'un itinéraire de randonnée sur le domaine privé,
- Convention de prestation de service pour la mise à jour du Site Internet : www.pays-du-vuache.fr,
- Mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2017,
- Adhésions :
 - o au Pôle d'Information Flore-Habitats,
 - o au Pôle Gestion des Milieux Naturels,
 - o au Comité de suivi des Espaces Naturels Sensibles,
- Présentation du rapport d'étude de monsieur Vivien TORNIER. Versement d'une indemnité de stage et remboursement des frais de déplacement,
- Bilan de la carte de végétation et proposition de fiches actions milieux naturels du piémont Genevois du Vuache,
- Questions diverses.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Stéphane PATRY (SP) présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le SIV depuis le 10 mai 2017 :

- **Animation ENS (Espaces Naturels Sensibles) à la Vigne des Pères (Viry)** : Initialement programmée le 6 mai, l'animation « *Les trois saisons à la Vigne : les pollinisateurs des orchidées* » a été reportée au samedi 13 mai pour cause de mauvais temps. Une douzaine de participants était au rendez-vous. Animation réalisée par Luc MERY (LM) de l'association Apollon74.
- **Installation d'un portail sur les pâturages du Vuache** : Le mardi 16 mai, l'équipe technique du SIV installait un portail « fait maison » et auto-fermant, sur le GR « Balcon du Léman », à l'entrée sud des pâturages du Vuache. Cet aménagement faisait suite à la demande de l'exploitant agricole, soucieux d'améliorer la traversée du parc (très fréquentée à cet endroit).
- **Relevés piézométriques au Dauzet et aux Hospices** : Le mercredi 17 mai, SP effectuait les relevés des deux sondes piézométriques installées dans les marais du Dauzet et des Hospices (zone de réimplantation des Œillets superbes). Bien que difficile à interpréter, ces relevés ont mis en évidence la sécheresse estivale marquée de 2016 ainsi que l'hiver et le printemps très secs de 2017. Ces facteurs ont probablement un lien avec la disparition de certaines espèces inféodées aux milieux humides.
- **Assemblée Générale d'ASTERS** : Le vendredi 19 mai, le SIV accueillait le personnel d'ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie) à l'entrée des Teppes de la Repentance (Viry) pour une visite commentée du site. L'occasion était également donnée d'illustrer les opérations réalisées par le SIV dans le cadre du Contrat Corridors Biologiques, notamment pour réhabiliter les milieux naturels d'intérêt (en l'occurrence une zone humide) de part et d'autre de la frontière.
- **Sortie découverte ENS du piémont du Vuache** : Le dimanche 21 mai, Jacques BORDON (JB) et Christian PREVOST (CP) emmenaient une vingtaine de participants à la découverte des espaces naturels sensibles du piémont du massif. Au programme : mares autour du Motocross de Chaumont, prairie sèche du Pré du Feu, marais des Bornières et des Hospices et prairie humide du Dauzet.
- **Variante sécurisée pour la Via Rhôna à Valleiry** : Le mardi 23 mai, les communes de Valleiry et de Chancy, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et le SIV avaient rendez-vous dans les Bois de Vosogne afin d'étudier les possibilités d'aménagement d'une variante sécurisée pour la Via Rhôna, qui offrirait une alternative à la RD 23 actuellement partagée avec les automobilistes (fort trafic aux heures de pointes). Les travaux consisteraient à créer une piste sur 550 m de linéaire en béton bitumineux, dans le prolongement de ce qui existe déjà côté Suisse (chemin de Fargout) et rejoindre ainsi la route de Matailly.
Cette nouvelle voie verte sera confondue avec l'itinéraire transfrontalier balisé par le SIV « *Sur le sentier des Douanes* » et le GR « *Sur les pas des Huguenots* ».
- **Présentation du Vuache au BTS GPN de Poisy** : Le mardi 30 mai, JB et SP accueillait les élèves du BTS « *Gestion et Protection de la Nature* » du Lycée agricole de Poisy (ISETA) afin de leur présenter les richesses naturelles du massif et les actions réalisées par le SIV.
- **Balisage provisoire du GR « Sur les pas des Huguenots »** : Pour répondre à la demande de plusieurs associations locales de randonneurs, désireuses d'emprunter le sentier des Huguenots de Frangy à Chancy, et en accord avec le Département de la Haute-Savoie, l'équipe technique du SIV a installé le jeudi 1^{er} juin un balisage provisoire sur le GR. Des pictogrammes rouge et blanc ont été collés sur les 69 balises du parcours et de petites flèches en bois, avec ce même pictogramme, ont été positionnées à l'emplacement des futures plaques directionnelles.
- **Installation et suivi des nichoirs avec la LPO 74** : Le jeudi 8 juin, CP de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO74) et SP ont installé 6 nichoirs en béton de bois pour les Mésanges (charbonnières et bleues) : 3 dans le verger communal de Vulbens et 3 dans le verger communal d'Epagny (Jonzier). Par ailleurs les 8 nichoirs à Chouette chevêche du SIV ont été visités et n'ont malheureusement livré aucun indice de présence de l'oiseau. Une réflexion est en cours quant à la poursuite de l'opération.
- **Sortie Nature avec les étudiants de Lyon** : Le jeudi 15 juin, par l'intermédiaire de Vivien TORNIER stagiaire, le SIV accueillait l'Association des Etudiants de Lyon en Biologie des

Organismes (AELBO) ainsi que leur professeur, Monsieur Marc PHILIPPE, éminent bryologue (spécialiste des mousses). A l'issue de cette journée, c'est 144 taxons (espèces) de mousses qui étaient identifiés !

- **Réhabilitation d'une portion de la boucle « De Nant en Rhône »** : Le mardi 20 juin l'entreprise de travaux publics P. FOL et SP étudiaient les possibilités de remise en état de la portion du sentier balisé « De Nant en Rhône » qui descend aux Tines de Parnant depuis le Crêt à L'Aigle (Clarafond-Arcine). L'opération sera réalisable avec une mini pelle dans le sens de la montée, avec confortement du fossé drainant, création de renvois d'eau et récupération des matériaux sur place pour améliorer l'assise du chemin. Les travaux sont programmés pour la fin août 2017.
- **Suivi des populations de Lis orangé** : Lors de la visite des vires herbues du Massif du Vuache le 22 juin par Vivien TORNIER et SP, il a pu être constaté le bon fonctionnement de la réserve d'eau des pâturages du Vuache.
Par ailleurs, une visite de la friche à molinie du Pré Jarvan le même jour a permis de constater que des travaux de débroussaillage et de broyage de la végétation ligneuse avaient été réalisés sous la ligne électrique, détruisant entièrement les fruticées de prunellier que le SIV conservait pour offrir à la Laineuse du prunellier (espèce d'intérêt communautaire) une lisière ou une zone d'ourlets arbustifs. Les travaux ont également été réalisés en pleine période de nidification du Rossignol Philomèle, espèce protégée et bien connue sur ce site. Un courrier a été adressé à ERDF / ENEDIS pour qu'à l'avenir ces travaux soient effectués dans le respect du programme de gestion de cet espace naturel sensible.
- Enfin, JB et LM animaient le vendredi 23 juin une **soirée ENS « La nuit tous les papillons ne sont pas gris ! »** consistant à capturer et à identifier les Hétérocères (papillons de nuit) de la prairie humide du Dauzet (Chaumont). Une dizaine de participants.

Denis CHAUMONTET est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 mai 2017.

DELIBERATIONS :

CONTRAT CORRIDORS BIOLOGIQUES « CHAMPAGNE - GENEVOIS » - MESURES N° 62, 62 bis et 69 :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIV est partenaire du Contrat Corridors Biologiques « Champagne – Genevois ». Il assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs mesures.

*Il propose d'engager la seconde et dernière phase de travaux de la mesure n°62 : « Aménagement et gestion de la Vigne des Pères et des Bois de la Rippe », dont le montant des dépenses s'élève à 5 655 €, avec une participation de la Région Auvergne Rhône-Alpes (RAURA) attendue à hauteur de **2 116 €** (37 %).*

*Il propose ensuite d'engager la troisième et dernière phase de travaux de la mesure n° 62 bis « Gestion du secteur Repentance - Crêt de puits » dont le montant des dépenses s'élève à 8 640 €, avec une participation de la RAURA attendue à hauteur de **3 381 €** (39 %).*

*Il propose enfin d'engager la seconde et dernière phase de travaux de la mesure n° n°69 : « Aménager et gérer les espaces agricoles et forestiers des Bois du Ban » dont le montant des dépenses s'élève à 4 450 €, avec une participation de la RAURA attendue à hauteur de **2 225 €** (50 %).*

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Président,
- 2) **SOLLICITE** la RAURA pour le financement de la seconde et dernière phase de travaux de la mesure n°62.
- 3) **SOLLICITE** la RAURA pour le financement de la troisième et dernière phase de travaux de la mesure n°62 bis,

4) *SOLLICITE la RAURA pour le financement de la seconde et dernière phase de travaux de la mesure n°69.*

Stéphane CLAEYS (SC) se demande pourquoi les pourcentages de participation des partenaires diffèrent selon les mesures. SP explique que le programme de gestion des mesures 62 et 62 bis est antérieur au Contrat corridors biologiques et qu'il prévoyait des taux d'aide différents. L'intégration de l'ensemble des actions du programme au Contrat corridors a conduit à adapter ces taux en fonction de leur répartition dans les mesures.

Gisèle MEYNET (GM) s'inquiète sur le retard de paiement pris par la RAURA et espère qu'il n'en sera pas de même pour le Département de la Haute-Savoie.

CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE, D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE SUR LE DOMAINE PRIVE :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de son Schéma directeur de randonnée, le SIV a le projet de créer de nouveaux itinéraires dans le Pays du Vuache.

Certains concernent le domaine privé et il convient par conséquent d'établir avec les propriétaires des conventions d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage.

Monsieur le Président procède ensuite à la lecture du modèle de convention.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le modèle de convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage d'un itinéraire de randonnée sur le domaine privé, annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

GM souhaiterait savoir ce que devient la convention en cas de décès du propriétaire. Sans réponse, SP s'engage à apporter une réponse à la prochaine réunion du comité.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la mise à jour de son site internet www.pays-du-vuache.fr, le SIV va confier à un prestataire de service une mission consistant à modifier l'architecture du site et mettre à jour les informations des différentes rubriques.

En contrepartie de la réalisation de ces prestations, le SIV versera au prestataire la somme de 1 250 €.

Monsieur le Président procède ensuite à la lecture du projet de convention.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le projet de convention de prestation de service, annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) A COMPTER DU 01/07/2017 :

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et notamment son article 88,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

VU les arrêtés :

- o du 22 mai 2014 pour les corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État,
- o du 19 mars 2015 pour les corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État,
- o du 27 août 2015 (arrêté qui détaille les règles de cumul entre l'IFSE et les autres primes),
- o du 17 décembre 2015 pris pour l'application du RIFSEEP au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer,
- o du 18 décembre 2015 pris pour l'application du RIFSEEP au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer,

VU l'avis du Comité technique en date du 06/04/2017

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Il se compose d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de prendre en compte la place dans l'organigramme et de reconnaître les spécificités de certains postes.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

I. Bénéficiaires

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour les corps de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

- ✓ adjoints administratifs,

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires.

II. Montants de référence

Pour l'Etat, la prime est composée d'un montant de base, modulable dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis, ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés, tel que suit.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs

Groupes	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions*
C1	- Gestionnaire administratif, sans encadrement - Emploi nécessitant une expertise

Il est proposé que les montants de référence pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs soient fixés à :

Cadres d'emplois	Groupes	Montants maximum*	
		IFSE	
Adjoints administratifs	1	10 000 €	

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

III. Critères de modulation de la part fonctionnelle (IFSE)

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- ✓ en cas de changement de fonctions ou d'emploi,
- ✓ en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours,
- ✓ au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Une fraction de la part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

Une seconde fraction sera versée en complément du traitement du mois de décembre.

IV. Modalités de retenue ou de suppression pour absence

Les primes sont maintenues intégralement pendant :

- ✓ les congés annuels, JRTT, repos compensateurs, autorisations d'absence régulièrement accordées,
- ✓ les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité.

Les primes sont maintenues partiellement pendant :

- ✓ les congés de maladie ordinaire et les congés consécutifs à un accident de service ou à une maladie professionnelle : dans ce cas, les primes sont maintenues en intégralité pendant les périodes de plein traitement et réduit de moitié pendant les périodes à demi-traitement.

Les primes sont suspendues pendant :

- ✓ les congés de longue maladie et de longue durée pour les fonctionnaires,
- ✓ les congés de grave maladie pour agents relevant du régime général (IRCANTEC).

Néanmoins, les primes versées à l'agent pendant une période de congé de maladie ordinaire transformée de façon rétroactive en congé de longue maladie, de longue durée, ou de grave maladie demeurent acquises.

V. Le maintien du montant du régime antérieur à titre individuel

Le décret prévoit un maintien du niveau indemnitaire mensuel perçu antérieurement par l'agent. Ce montant doit prendre en compte les régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux résultats.

L'intégralité de ce montant antérieur est maintenue, dans le nouveau régime indemnitaire, au titre de l'IFSE.

Ce niveau doit être maintenu jusqu'à ce que le fonctionnaire change de poste.

Si le montant de l'indemnité correspondant au nouveau poste était inférieur au montant qui lui était maintenu, le régime indemnitaire de l'agent pourrait diminuer.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1er

D'instaurer, à compter du 01/07/2017, une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (IFSE) selon les modalités définies ci-dessus.

Article 2

D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

ADHESIONS AU PÔLE FLORE HABITATS ET AU PÔLE GESTION

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Pôle d'Information Flore Habitats (PIFH) qui a vocation à mutualiser et à mettre à disposition les données floristiques existantes en Rhône-Alpes collectées par l'ensemble des acteurs volontaires, rassemblées et validées par les Conservatoires botaniques nationaux alpin et du Massif central, opérateurs du Pôle.

Il présente également le Pôle Gestion Milieux Naturels qui a pour objectifs : l'animation du réseau des acteurs de la gestion des milieux naturels en Rhône-Alpes, l'expertise des actions de gestion des milieux naturels et la valorisation des données de gestion des sites naturels, dans un but de préservation de la biodiversité.

Considérant :

- *La récente parution du catalogue floristique du Vuache,*
- *L'expérience acquise par le SIV dans le domaine de la gestion des espaces naturels,*

Monsieur le Président propose que le SIV adhère à la Charte du PIFH et à la Charte du Pôle Gestion et qu'il fasse partie des Comités de suivi des deux pôles, avec comme représentants : Jacques BORDON (titulaire) et Stéphane PATRY (suppléant).

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE les propositions de Monsieur le Président,*
- 2) *DEMANDE l'adhésion à la Charte du Pôle d'Information Flore Habitats de Rhône-Alpes,*
- 3) *DEMANDE l'adhésion à la Charte du Pôle Gestion Milieux Naturels de Rhône-Alpes.*

LM propose également que le SIV fasse partie du Comité de suivi des Espaces Naturels Sensibles (réservé aux techniciens des structures gestionnaires d'ENS). L'assemblée approuve.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ETUDE DE MONSIEUR VIVIEN TORNIER :

Je viens de finir ma première année de master en Ecologie à Lyon, et si tout va bien je serais en 2eme année "gestion de l'environnement".

Dans le cadre de la première année, j'avais un stage de 7 semaines à effectuer, que j'ai pu prolonger de 4 semaines supplémentaires. J'ai donc commencé mon stage début avril.

J'ai travaillé sur le suivi de plusieurs espèces floristiques d'intérêt pour la montagne du Vuache.

*Le pigamon de Bauhin, qui est une plante des zones humides. Elle est En Danger en Rhône-Alpes, et protégée en AURA, et elle est présente en 2 localités seulement en Haute Savoie. Présente au marais du Dauzet. Cette station a fortement régressé suite aux changements de régime hydrique du marais, provoqués par la création des bassins de rétention d'eau au moto-cross.**

**Jean-Louis DUCRUET (JLD) explique que la création des bassins de rétention d'eau au moto-cross n'est pas à l'origine du changement de régime hydrique du marais, l'eau étant captée à la sortie des bassins pour être restituée à la zone humide.*

J'ai donc travaillé sur la situation de cette population du Vuache, et sur les possibilités de réintroductions. Elle n'a pas été revue au marais du Dauzet depuis 2013, où il y avait quelques pieds au bord du terrain de moto-cross, et une dizaine de pied au centre du marais. Cette année nous ne l'avons pas retrouvé dans le marais, mais nous avons trouvé une tâche d'une vingtaine de m² dans la prairie humide du Dauzet. Cette prairie humide est fauchée en juillet, ce qui empêche l'accumulation de matière organique au sol, et ce qui est favorable à l'espèce. Il serait intéressant de protéger les pieds trouvés contre la fauche en juillet, afin de permettre à l'espèce de coloniser une partie de la prairie. Il est envisageable de récolter des graines en octobre pour constituer une banque de graines, dans l'éventualité d'une réintroduction (après demande de dérogation auprès de la DREAL). Une fauche tardive en automne, après la fructification des pieds, avec export du produit de fauche pourrait être mise en place afin d'éviter l'accumulation de litière au sol.

Si une réimplantation est prévue, le marais du Dauzet ne semble pas la meilleure zone, le régime hydrique étant dégradé. Il serait possible de réimplanter au marais des Hospices, plus stable, ou dans la partie sud du marais du Dauzet, mieux conservée. Une fauche tardive avec export du produit de fauche serait alors à mettre en place dans cette zone.

Le lis orangé est présent en une dizaine de localités seulement en Haute-Savoie. L'espèce était abondante sur le versant sud-ouest du Vuache, mais elle se fait de plus en plus rare depuis le début des années 2000. Le but était de comprendre la cause de cette dégradation, en particulier en suivant l'impact du chamois et de la sécheresse. Pour cela j'ai effectué des prospections toutes les 2 semaines pour suivre la croissance du lis, j'ai marqué les zones avec des piquets. En tout, 62 pieds de lis ont été trouvés lors des prospections en mai et juin, les conditions semblent donc avoir été particulièrement favorables. Malgré tout, un seul pied à fleuri a été trouvé.

Le chamois consomme bel et bien le lis orangé, par exemple 8 pieds sur 48 présentaient des traces d'abrutissement lors de la prospection du 22 juin, mais il ne semble pas être la cause principale du faible taux de floraison. La sécheresse touche plus les pieds, pratiquement 1 pied sur 3 présentant des marques de sécheresse. De plus, la majorité des pieds trouvés au milieu des vires en mai n'ont pas été retrouvés en juin, les seuls qui ont subsistés étant à proximité d'arbustes ou de rochers, où l'humidité du sol est plus tamponnée.

Réaliser une prospection chaque année au mois de juin permettrait d'assurer une pression de prospection constante, et donc un meilleur suivi de la population. Au vu du faible nombre de pieds présents sur le Vuache et des conditions difficiles (face à la sécheresse), une mise en défend peut être envisagée pour les protégés des chamois. Il faudrait choisir une zone à proximité d'arbustes et avec une bonne épaisseur de terre.

La serratule à tige nue est une plante des pelouses rocheuses sèches, elle est considérée En Danger en Haute-Savoie, et elle est abondante sur les vires du versant sud-ouest, mais peu de floraison est observée. L'impact du chamois a donc également été suivi, de la même façon que pour le lis orangé. Les chamois broutent les feuilles des rosettes de Serratule jusqu'à la tige, et consomme en particulier les boutons floraux. Plusieurs centaines de rosettes ont été trouvées, et 30 boutons floraux. Il semble qu'une seule ait pu fleurir car je l'ai retrouvé fanée, les 29 autres ont été consommées et seule la tige a été retrouvée.

La mise en défend de certaines zones pour protéger la serratule de l'abrutissement semble donc importante, et pourrait être couplé à la mise en défend du lis. De plus, la serratule est une espèce héliophile (qui nécessite un bon ensoleillement), un léger débroussaillage pour les remettre en lumière pourrait favoriser la floraison.

Enfin j'ai évalué les populations d'Aspérule des teinturiers et de Thésium à feuilles de lin au Pré du Feu, et j'ai cartographié leur présence. Les limites de chaque tâche ont d'abord été identifiées, puis leur densité a été évaluée en comptant le nombre de pied dans une ou plusieurs zones de 1 m² placée aléatoirement dans la tâche.

Ce sont 2 espèces de prés secs En danger en Rhône-Alpes. Le piémont du Vuache est la seule station connue de Thésium. La population est estimée à 5000 pieds.

L'aspérule des teinturiers est souvent présente en mélange avec le Thésium, ces 2 espèces ayant les mêmes préférences écologiques. Le nombre de pied d'aspérule est estimé à 9700.

Le Pré du Feu est une parcelle avec une grande valeur patrimoniale, il est important de maintenir les populations de ces espèces peu répandues en maintenant la prairie ouverte par débroussaillage, en particulier dans la partie nord, et fauche tardive. La gestion commencée en 2016 est donc à poursuivre.

Pour finir, j'ai réalisé une base de données à partir des occurrences de Denis Jordan et du Catalogue floristique.

Une version pourra être consultable en ligne pour tout le monde, avec nom français, et dernière occurrence.

Une version qui sera réservé au Syndicat du Vuache, avec tous les détails nécessaire (localisation GPS, quantité...).

INDEMNITE DE STAGE ET FRAIS DE DEPLACEMENT DE VIVIEN TORNIER :

Monsieur le Président rappelle qu'au cours de son stage, Vivien a su faire preuve d'autonomie, d'initiatives et de méthodologie, lui permettant de mener à bien la mission qui lui était confiée. Sa méticulosité sur le terrain, son engagement fort et sa capacité d'analyse ont fait merveille.

*Il propose par conséquent d'allouer à Monsieur Vivien TORNIER une indemnité de stage de **1 501.50 €** (245h + 140h X 3.9 €/h). Il convient également de lui rembourser ses frais de déplacement suivant le barème applicable à la fonction publique territoriale.*

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE la proposition de monsieur le Président,*
- 2) *DECIDE d'allouer à Monsieur Vivien TORNIER une indemnité de stage de **1 501.50 €**,*
- 3) *DIT que le versement de cette indemnité et le remboursement des frais de déplacement (état dressé par l'intéressée) seront réalisés à la fin de la période de stage.*

BILAN DE LA CARTE DE VEGETATION ET PROPOSITION DE FICHES ACTION MILIEUX NATURELS DU PIEMONT GENEVOIS DU VUACHE :

LM présente à l'assemblée un diaporama illustrant les résultats des cinq années de travaux réalisés par l'association Apollons 74, ASTERS et le Conservatoire et jardin Botanique de la ville de Genève :

- Qu'est-ce qu'un corridor biologique ?
- Présentation du contrat corridors biologiques « Champagne-Genevois »,
- Bilan des fiches actions n°14 et n°65 :
 - o Présentation des structures,
 - o Contexte et historique,
 - o Méthode de travail,
 - o Bilan et statistique,
 - o Le potentiel d'application de travail de la carte de végétation,
 - o Les milieux d'intérêts.

QUESTIONS DIVERSES :

- **MAEC (Mesures agroenvironnementales et climatiques)** : Olivier PINGET demande au SIV si le commencement des fauches tardives peut être lié à une date phénologique ? SP se renseignera auprès de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc.
- **Assises européennes de la transition énergétique** : GM informe le comité de l'organisation par le Grand Genève en janvier 2018 des Assises européennes de la transition énergétique. Trois journées de débats, d'échanges et de partages d'expériences. Chaque année, l'événement rassemble plus de 3 500 congressistes.
Des animations "OFF" pour le grand public mettent en avant les initiatives citoyennes en matière de transition énergétique. Les Assises représentent une opportunité de valoriser et de dynamiser davantage ces actions. Du 20 janvier au 4 février 2018, le territoire s'anima d'évènements divers

et variés en lien avec la transition énergétique et à destination du grand public : visites de site, conférences, cafés-débats, expositions, performances artistiques, etc. En tant qu'acteurs du territoire, GM propose que le SIV s'inscrive dans cette programmation.

- **Enquête publique Carrières du Vuache** : JB explique qu'il a participé à l'enquête publique concernant la demande de la société les Carrières du Vuache pour le projet d'extension et de modification des conditions de remise en état de sa carrière (Commune de CLARAFOND-ARCINE). Le dossier présenté par la société Chavaz est beaucoup plus favorable que celui déposé par la société Ladoy. Notamment, il a pu être obtenu qu'un large merlon naturel soit conservé en bord de route : on est passé de 4 à 12 m de largeur ce qui fait que les pelouses et buissons du talus seront conservés. La réhabilitation après fermeture semble assez satisfaisante. Le seul reproche est l'extension en profondeur (qui est déjà bien entamée !). Mais l'arrêté de biotope empêche toute extension latérale. Il faudra également être vigilant quant à la nature des matériaux inertes qui seront stockés.
Fabrice DOMERGUE regrette que le SIV n'ait pas accompagné les communes pour les aider à émettre un avis.
Dominique ERNST (DE) explique que le syndicat n'a pas été consulté. Dans un courrier du 27 juin dernier, il a officiellement demandé au Préfet de la Haute-Savoie de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour qu'à l'avenir, le SIV soit systématiquement associé à toutes les enquêtes publiques concernant le périmètre Natura 2000 du Massif du Mont Vuache.
Il a également rappelé qu'il était clairement indiqué dans les statuts du SIV que :
ARTICLE 3 : OBJET :
Ce syndicat ... est obligatoirement consulté sur tous les projets susceptibles d'impacter le territoire du syndicat, par exemple : les projets d'ouverture et d'extension de carrières.
- **17^{ème} rando VTT et pédestre « Trans'Val des Usses »** : L'Office de Tourisme du Val des Usses souhaite organiser la 17^{ème} édition de la randonnée pédestre et VTT « Trans'Val des Usses » le dimanche 27 août 2017. JLD s'interroge sur l'avancement du dossier de demande d'autorisation. DE explique qu'une demande officielle a été réceptionnée par le SIV le 21 juin. Il rappelle que la signature de la « *Charte d'engagement à l'attention des organisateurs* » est la condition préalable à toute étude de projet de manifestation sportive (notamment pour l'évaluation des incidences Natura 2000). Ce document n'a pas été encore été signé.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h30 et la commune de CLARAFOND-ARCINE convie le comité à un buffet froid.

Le Président,
Dominique ERNST

Le Secrétaire de séance,
Denis CHAUMONTET

Lexique des abréviations :

Délégués :

DE : Dominique ERNST
FD : Fabrice DOMERGUE
GM : Gisèle MEYNET
JB : Jacques BORDON
JLD : Jean-Louis DUCRUET
LM : Luc MERY
OP : Olivier PINGET
SC : Stéphane CLAEYS

Salarié :

SP : Stéphane PATRY

Invités :

CP : Christian PREVOST

Sigles :

AELBO : Association des Etudiants de Lyon en Biologie des Organismes
ASTERS : Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie
CCG : Communauté de Communes du Genevois
ENS : Espace Naturel Sensible
ISETA : Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy
LPO 74 : Ligue pour la protection des oiseaux de Haute-Savoie
MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques
PIFH : Pôle d'information flore-habitats
RAURA : Région Auvergne Rhône-Alpes
RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache